



# Situation au Tchad et au Soudan

## Environnement opérationnel

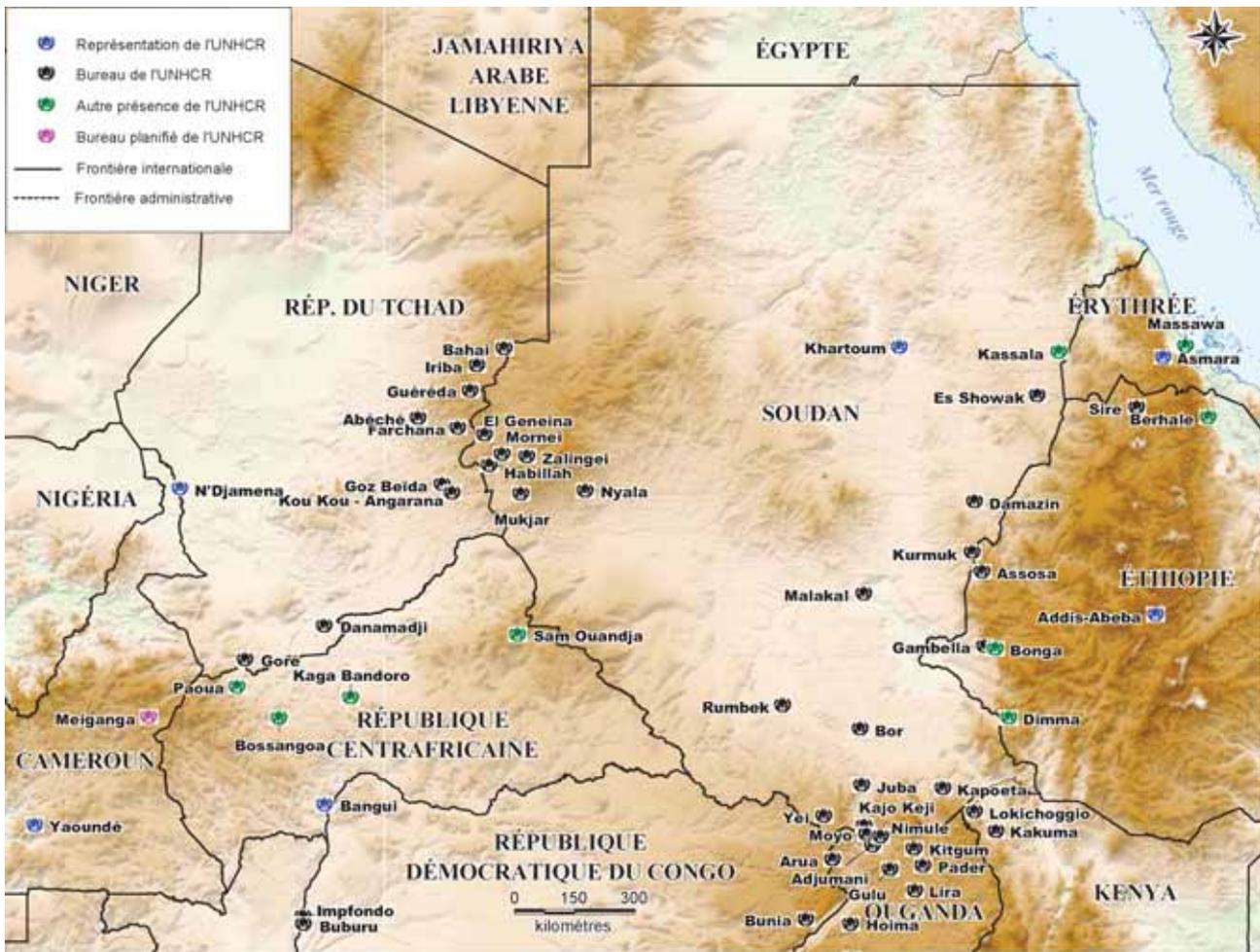
En 2007, la dégradation de la situation sécuritaire a suscité d'autres déplacements de population au Tchad. Quelque 20 000 Tchadiens ont cherché un asile au Darfour-Ouest (Soudan). Environ 180 000 Tchadiens déplacés à l'intérieur de leur pays, logés pour la plupart dans des camps, ont besoin d'une protection et d'une aide matérielle. Quelque 45 000 réfugiés, fuyant l'insécurité qui sévissait dans les secteurs situés au nord-ouest de la République centrafricaine (RCA), sont en outre arrivés au sud-ouest du Tchad. En s'appuyant sur la résolution 1706 du Conseil de sécurité, qui appelle à la protection des populations civiles, l'Union européenne a convenu en septembre 2007 de déployer 3 000 hommes au Tchad oriental.

Le Soudan oriental, qui est considéré comme une des régions les moins développées du Soudan, accueille aujourd'hui plus de 135 000 réfugiés, originaires pour la plupart d'Érythrée et d'Éthiopie ; ceux-ci vivent dans 12 camps, implantés dans l'État central, ainsi que dans les États de Gedaref, de Sinar et de Kassala.

Au Sud-Soudan, bien que l'Accord de paix global (APG) conclu en 2005 ait pris du retard, la situation s'annonce plutôt bien. Au 15 septembre 2007, l'UNHCR avait aidé plus de 56 000 personnes réfugiées dans divers pays de la région à regagner leurs foyers. Le Sud-Soudan accueille également des réfugiés ; il s'agit en majorité d'Anuaks, originaires de la région de Gambella, en Éthiopie.

Soudan

Tchad



L'intensification des attaques avec violences menées au Darfour en 2007 a entraîné d'autres déplacements de population. Du fait de la dégradation des conditions de sécurité, le Haut Commissariat n'a pu atteindre que 65 pour cent des 800 000 déplacés internes que compte le Darfour-Ouest. Dans la résolution 1769, adoptée en juillet 2007, le Conseil de sécurité a appelé au déploiement de contingents de la paix des Nations Unies afin de protéger les civils au Darfour. Quelque 2 600 personnes originaires de la région se sont réfugiées au nord-ouest de la République centrafricaine; dans le même temps, jusqu'à 5 000 Centrafricains se sont enfuis au Soudan.

## Stratégie

Au Tchad, l'UNHCR cherchera à préserver le caractère civil et humanitaire des camps en améliorant la sécurité physique des réfugiés et en les protégeant des tentatives de recrutement forcé, dont les enfants sont les premières victimes. Le Haut Commissariat entend promouvoir l'autosuffisance des réfugiés centrafricains et soudanais par des activités génératrices de revenus. Il surveillera également les sites qui accueillent des déplacés internes, les activités de relèvement précoce et les retours librement consentis au Tchad oriental.

Au Soudan oriental, l'UNHCR réorientera ses programmes en faveur des réfugiés, passant de l'assistance sous forme de soins et d'entretien à la promotion de l'intégration sur place, moyennant des

activités de renforcement de l'autosuffisance. Cependant, le Haut Commissariat ne pourra mettre un terme à ses programmes au Soudan oriental que lorsque des solutions auront été trouvées pour remédier à la situation de cette population réfugiée de longue date et lorsque le système d'asile national sera en mesure de respecter les normes internationales de protection. Dans sa recherche de solutions durables, l'UNHCR fera un usage stratégique de la réinstallation dans des pays tiers. Le Haut Commissariat s'emploiera également, de concert avec le Gouvernement, à remédier à l'impact environnemental de la présence prolongée d'une population réfugiée.

En 2008 et en 2009, l'UNHCR entend faciliter et dans la mesure du possible promouvoir, le rapatriement librement consenti des Soudanais réfugiés en Égypte, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et dans d'autres pays. L'objectif est de rapatrier plus de 80 000 réfugiés en 2008 et un nombre équivalent de réfugiés en 2009.

Au Darfour-Ouest, le Haut Commissariat appuiera les retours éventuels et offrira une protection aux populations déplacées et aux communautés qui les accueillent. Le Comité permanent interorganisations a souligné que l'UNHCR devait assumer le rôle d'organisme chef de file pour la protection et pour la coordination des camps au Darfour-Sud et au Darfour-Nord. L'Équipe des Nations Unies dans le pays et le Haut Commissariat cherchent à obtenir l'accord du Gouvernement soudanais, concernant l'élargissement des attributions de l'UNHCR.



UNHCR / © Cairn

Déplacés internes sur la route de Kerfi. Des attaques intercommunautaires dans le sud-est du Tchad ont contraint des milliers de personnes à prendre la fuite à pied.

## Contraintes

La militarisation du Tchad oriental et l'enrôlement de réfugiés dans des groupes armés mettent en péril la sécurité physique des réfugiés et des déplacés internes. En raison de la rareté des ressources naturelles et de l'insuffisance des services, les programmes d'aide aux populations réfugiées au Tchad sont également accessibles aux populations locales.

Des évaluations réalisées avec la participation des réfugiés dans 12 camps du Soudan oriental ont montré que le manque d'eau était à l'origine d'un problème de protection majeur. Ne disposant pas d'un volume d'eau potable suffisant, les réfugiés s'approvisionnent auprès de sources peu sûres et s'exposent à des maladies d'origine hydriques. Les réfugiés se sont également dits préoccupés par le volume limité de l'aide alimentaire. Ce problème touche plus particulièrement les familles avec des nouveau-nés qui ne sont pas inscrites dans le système de distribution de rations alimentaires ou les familles dont les membres n'ont pas été reconnus comme des réfugiés.

Les autres problèmes vont de l'insuffisance de l'assainissement, de la rareté des médicaments et de l'impossibilité d'accéder à l'enseignement au manque de permis de travail et à la difficulté de trouver un emploi. Les réfugiés qui savent travailler la terre ne peuvent entreprendre des activités agricoles car ils n'ont pas les moyens d'affermier des terrains. Les évaluations, établies avec le concours des réfugiés, ont également montré qu'il fallait de toute urgence définir le statut juridique de

beaucoup de réfugiés hébergés dans les camps. Après l'application de la clause dite « de cessation », près de 70 000 Érythréens ont perdu leur statut de réfugié mais ont continué à résider dans les camps.

Bien que la paix ait été rétablie depuis deux ans au Sud-Soudan et dans l'État du Nil bleu, l'accès à l'eau potable et aux denrées les plus indispensables est limité. Plusieurs régions souffrent de pénuries alimentaires et manquent de logements. La plupart des enfants ne bénéficient pas d'un enseignement approprié, du fait du manque de professeurs et de structures. Certaines questions – justice, droits de l'homme – ne sont pas traitées adéquatement et l'appareil judiciaire n'est pas totalement opérationnel. Le choléra, la méningite, le paludisme et diverses autres maladies sévissent à l'état endémique. Les groupes armés qui n'ont pas encore été associés au processus de paix et de réconciliation continuent à susciter la peur.

Au Darfour-Ouest, les incidents de sécurité à l'intérieur et aux alentours des camps de déplacés internes, les atteintes aux droits de l'homme, les violences sexuelles et sexistes, l'occupation des terres et des villages et l'absence de moyens d'existence restent un défi majeur de protection à relever.

## Opérations

Les opérations de l'UNHCR au Tchad et au Soudan sont décrites en détail dans les chapitres suivants.